



Recommandations du Parc naturel régional Normandie Maine pour un développement éolien raisonné

Lors du bureau syndical du 25 septembre 2008, les élus du Parc Normandie Maine ont opté majoritairement pour les recommandations suivantes :

En matière de paysage :

« Implantées de manière raisonnée et en nombre restreint, les éoliennes peuvent constituer des éléments d'animation et de ponctuation de certains paysages. »

« En trop grand nombre, les parcs éoliens répartis sur l'ensemble du territoire pourraient devenir source de banalisation des paysages. »

« Il convient donc d'appliquer une politique du juste milieu, qui corresponde à nos besoins énergétiques et s'adapte aux sensibilités de nos paysages. »

En matière de biodiversité :

« Lors du choix du site d'implantation, prendre en compte les passages migratoires préférentiels, et les zones reconnues pour la richesse des milieux et des espèces qu'ils accueillent. »

Par ailleurs, les élus ont formulé les observations suivantes :

« Eviter de cumuler en nombre excessif les co-visibilités entre parcs éoliens. »

« Porter une vigilance particulière à l'implantation des éoliennes dans les paysages sensibles : paysages identitaires, paysages de reconquête, secteurs de forte pente. »

« Respecter, autant que faire se peut, la structuration du paysage par les grandes lignes de hauteur »

« Les différents projets d'implantation sur les lignes de crête seront étudiés au cas par cas en fonction :

- ✓ de la valeur patrimoniale du paysage,*
- ✓ de la visibilité du projet,*
- ✓ de l'intégration harmonieuse ou non du Parc sur les lignes de crête,*
- ✓ et des sensibilités locales. »*

La conception graphique du guide complet est en cours. Une fois réalisé, ce dernier vous sera diffusé.